Image not found or type unknown

Travail bénévole chez un particulier

Par **marie090882**, le **14/01/2009** à **00:52**

bonjour,

Voila je suis en pleine démarche de recherche d'emploi, inscription à l'anpe, inscription à des agences d'interim et donc je fais le point sur mon CV, sur mon expérience professionnelle. Je n'ai pas beaucoup d'experience. Dernièrement, j'ai travaillé chez des amis pour m'occuper de leurs enfants et un peu de ménage, un peu comme une fille au pair, pendant 8 mois. J'étais seulement logée et nourrie mais aucun salaire.

Je ne sais pas si ce travail peut être reconnu juridiquement comme du bénévolat et si c'est le cas j'aimerais savoir quelles sont les démarches et les certificat à avoir pour qu'on reconnaisse ces 8 mois comme expérience professionnelle.

Est ce qu'une simple lettre des personnes chez qui j'étais, certifiant le travail accompli et ma compétence dans ce travail peut être suffisant? Ou y a t'il un contrat ou attestation, je ne connais pas les termes exactes.
merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés